

## **TECHNIP**

Exercice clos le 31 décembre 2012

### **Attestation de présence et rapport d'assurance modérée des commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Technip, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration de la société d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible sur demande au siège de la société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

## **Responsabilité des commissaires aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

### **1. Attestation de présence**

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

### **2. Rapport d'assurance modérée**

#### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe Technip d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester<sup>1</sup> et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
  - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
    - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
    - au niveau des sites que nous avons sélectionnés<sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
      - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures ;
      - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 31 % des effectifs (Informations sociales), 40 % des heures travaillées (Informations sécurité), et, selon les indicateurs sélectionnés, entre 16 % et 72 % des informations quantitatives environnementales testées.

  - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques et de la sûreté, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de l'entité consolidante.- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

<sup>1</sup>, Informations environnementales : eaux usées, déchets dangereux et non dangereux, consommation d'eau, consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, incidents environnementaux.

Informations sociales : effectifs, entrées et départs, taux d'absentéisme, heures de formation, dialogue social (nombre d'accords en vigueur et signés dans l'année).

Informations sécurité : taux de fréquence des accidents enregistrables.

<sup>2</sup> Chantiers de construction : Pori (Finland) : Usine (Chantier Naval) et terrain ; PMP Ras Laffan (Qatar) ; Jubail (Arabie Saoudite) ;

Usines de production : Le Trait (France), Vitoria (Brésil) ;

Navire : Apache II ;

Bureaux : Energy Tower I & II (Houston, USA), Aberdeen (Ecosse), Tours Adria et Vinci (La Défense, France), Rio de Janeiro (Brésil)

## Conclusion

Nous exprimons des réserves sur les points suivants :

- La prise en compte des données des sous-traitants au niveau des bases vie dans le périmètre de reporting des indicateurs environnementaux et sociétaux n'est pas effectuée de manière cohérente au sein du Groupe, affectant ainsi l'homogénéité des Informations consolidées.
- En raison de l'imprécision de la définition retenue pour le calcul des quantités de déchets et d'eaux usées, et d'une application non homogène de la définition existante pour les incidents environnementaux, la fiabilité des valeurs reportées pour ces trois indicateurs est altérée pour des montants que nous n'avons pas pu chiffrer.

Sur la base de nos travaux et sous les réserves exposées ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'autre anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 8 mars 2013

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Nour-Eddine Zanouda

Associé



Christophe Schmeitzky

Associé

Responsable du Département  
Développement Durable



PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Sattler

Associé



Thierry Raes

Associé

Responsable du Département  
Développement Durable